

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 6 février 2017, ajournée au 20 février 2017, au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4<sup>e</sup> Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Laporte :

Françoise Cormier  
André Picard  
Jean Brousseau  
Sylvie Frigon  
Mario Lasalle

Est absent :  
Daniel Leblanc

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

**2017-2002-079**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Monsieur le maire Denis Laporte ouvre la séance et constate le quorum.

**2017-2002-080**

**ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 2 du 16 février 2017, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 57 793,55 \$ et payé, tel qu'autorisés par le règlement 2016-291 décrétant la délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lot 3, lot 4, lot 2016-4 et lot 5 du 16 février 2017, d'une somme de 197 827,53 \$, soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**2017-2002-081**

**LISTE DES IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 1022 et 1026 du Code municipal le secrétaire-trésorier de la Municipalité doit préparer un état des immeubles dont les taxes sont impayées à être soumis et approuvé par le conseil ;

**ATTENDU QUE** ladite liste doit parvenir à la MRC de Joliette avant le 20 mars 2017 conformément à l'article 1023 du Code municipal, pour la vente pour non-paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 8 juin 2017 conformément au règlement numéro 20-1981 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers que la liste contenant deux propriétaires soit adoptée et envoyée à la MRC pour vente en raison du non-paiement des taxes municipales ;

**ADOPTÉ**

**2017-2002-082**

**AUTORISATION DE VENTE DE VIEUX CLASSEURS**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la vente de 3 vieux classeurs de format légal :

- En les offrant gratuitement de façon prioritaire aux organismes de la municipalité ;

- En les mettant en vente au grand public si aucun organisme ne les réclame.

## ADOPTÉ

**2017-2002-083**

### **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)**

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté ;

**ATTENDU QUE** la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Crabtree a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** la Municipalité de Crabtree souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$) ;

**QUE** la Municipalité de Crabtree adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM ;

**QUE** Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Crabtree, y compris le contrat à intervenir avec la CIM ;

**QUE** Denis Laporte, maire, agisse à titre de représentant de la Municipalité de Crabtree dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

**QUE** la résolution 2017-0602-061 soit abrogée

## ADOPTÉ

**2017-2002-084**

### **RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Crabtree a adhéré à la Mutuelle des municipalités du Québec pour son portefeuille d'assurances générales ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité, par sa résolution R 032-2004, a assigné Les Assurances Guy Varin pour négocier ses polices d'assurances avec la Mutuelle ;

**ATTENDU QUE** le groupe ULTIMA a envoyé par courriel à la Municipalité une proposition de renouvellement des assurances s'élevant à 86 304 \$ (taxes incluses) ;

**ATTENDU QUE** l'offre de renouvellement est acceptable ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droits ;

**QUE** la Municipalité renouvelle son contrat d'assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année ayant été déposées par la MMQ le 13 février 2017 et totalisent la somme de 86 304 \$ (incluant taxes applicables).

**ADOPTÉ**

**2017-2002-085**

**PERMIS DE VOIRIE –ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER EN 2017**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers que la Municipalité de Crabtree demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année et qu'elle autorise à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

**DE** plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

**ADOPTÉ**

**2017-2002-086**

**OFFRE DE SERVICE POUR DÉCHIQUETAGE PRINTANIER DES BRANCHES**

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service de déchiquetage des branches déposées en bordure du chemin débutant le 22 mai 2017, de l'entreprise Insta coupe inc. (Pierre-Charles Gaudet) au coût de 90 \$/h qui maintient son prix de 2016.

**QUE** les crédits disponibles soient affectés au poste 02-320-00-521-31.

**ADOPTÉ**

**2017-2002-087**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR TRAVAUX D'ASPHALTAGE EN 2017**

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'appel d'offres sur invitation pour obtenir des prix pour les travaux d'asphaltage en 2017.

**ADOPTÉ**

**2017-2002-088**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR TRAVAUX DE VOIRIE EN 2017**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le 23 janvier 2017 la résolution 2017-2301-038 autorisant les travaux de voirie 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser des appels d'offres sur invitation pour obtenir des prix pour les travaux de voirie 2017.

**ADOPTÉ**

**2017-2002-089**

**MANDAT POUR LE PARTAGE DE RENSEIGNEMENTS DES PASSAGES À NIVEAU ENTRE LES CHEMINS DE FER ET LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service de la compagnie *Les Services EXP inc.* du 15 février, préparée par Sylvain Béland, ing. Chargé de projet concernant le partage des renseignements des passages à niveau entre le Chemin de fer et la Municipalité de Crabtree pour la somme totale de 3 950 \$ excluant les taxes.

**QUE** les crédits disponibles soient affectés au poste 02-320-00-521-29.

**ADOPTÉ**

**2017-2002-090**

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE - 2017**

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu que la Municipalité renouvelle son adhésion à l'Association Forestière de Lanaudière pour l'année 2017 au coût de 150 \$.

**QUE** les crédits disponibles soient affectés au poste 02-130-00-494-00.

**ADOPTÉ**

**2017-2002-091**

**FORMATION "CADRE RESPONSABLE DE LA FORMATION" DU DIPLOME D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (DAFA)**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseils d'autoriser la directrice des loisirs à participer à une formation de cadre responsable de la formation DAFA qui se tiendra à Crabtree le mardi 7 mars 2017 et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

**QUE** les crédits disponibles soient affectés au poste 02-701-80-454-00.

**ADOPTÉ**

**2017-2002-092**

**FORMATION EN LIGNE DE L'ADMQ**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à s'inscrire à la formation en ligne « Le budget municipal et ses sources de revenus et de financement 2017 » et de défrayer les coûts estimés à 289 \$ (excluant les taxes) ;

**QUE** les crédits disponibles soient affectés au poste 02-130-00-454-00.

**ADOPTÉ**

**2017-2002-093**

**FORMATION INTERNE DES FONCTIONNAIRES**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour la tenue d'une formation d'une demi-journée pour les fonctionnaires le jeudi 23 mars 2017, en avant-midi.

**ADOPTÉ**

**ATTENDU QUE** la convention collective ne s'applique pas aux étudiants recrutés par le service de placement étudiant ou par la Municipalité ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'actualiser annuellement le salaire des étudiants en fonction du taux du salaire minimum fixé par la Loi sur les normes du travail qui touchent la majorité des salariés québécois, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'établir différentes échelles de salaire en fonction des emplois occupés et de l'ancienneté accumulée au même emploi de façon continue ;

**ATTENDU QUE** le salaire horaire minimum passera à 11,25 \$ le 1er mai 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** la modification des salaires soit effective à partir du 1er mai 2017 ;

**QUE** les échelles salariales suivantes soient fixées pour les différents emplois étudiants énumérés :

**Coordonnateur du camp de jour estival et de la semaine de relâche :**

1re année d'ancienneté	15,75 \$
2 <sup>e</sup> année d'ancienneté	16,25 \$
3 <sup>e</sup> année d'ancienneté et les suivantes	16,75 \$

**Surveillant et préposé à l'entretien au parc du Moulin-Fisk:**

1re année d'ancienneté	12,25 \$
2 <sup>e</sup> année d'ancienneté	12,75 \$
3 <sup>e</sup> année d'ancienneté et les suivantes	13,25 \$

**Sauveteur/animateur aquatique :**

1re année d'ancienneté	14,25 \$
2 <sup>e</sup> année d'ancienneté	14,75 \$
3 <sup>e</sup> année d'ancienneté et les suivantes	15,25 \$

**Animateur au camp de jour estival :**

1re année d'ancienneté	12,25 \$
2 <sup>e</sup> année d'ancienneté	12,75 \$
3 <sup>e</sup> année d'ancienneté et les suivantes	13,25 \$

Tout autre employé étudiant affecté aux différents travaux incluant les loisirs à titre indicatif et non restrictif : tonte de gazon, entretien, surveillance et ouverture des immeubles municipaux et gymnase de l'école, animateur ou préposé aux différents événements municipaux, surveillant pour l'activité de ski ou patinage libre, etc.

Indépendamment de l'ancienneté	12,25 \$
--------------------------------	----------

**ADOPTÉ**

**DEMANDE DE STAGE DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME SCOLAIRE**

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports a mis en place un programme scolaire pour les élèves qui manifestent le goût pour le travail pratique ;

**ATTENDU QUE** Christopher Mathieu Lafond, résident de Crabtree, a fait une demande pour un stage non rémunéré dans le cadre de son parcours scolaire ;

**ATTENDU QUE** la durée du stage s'étalerait du 22 février 2017 au 16 juin 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter que l'étudiant Christopher Mathieu Lafond puisse suivre un stage non rémunéré en étant jumelé à des employés salariés municipaux sur un horaire variable de jour entre le 22 février 2017 et le 16 juin 2017.

**ADOPTÉ**

**2017-2002-096**

**APPUI À LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

**ATTENDU QUE** la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* aura lieu du 24 au 30 avril 2017 ;

**ATTENDU QU'**il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens ;

**ATTENDU QU'**Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

**ATTENDU QU'**Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'appuyer la *Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 24 au 30 avril 2017.

**ADOPTÉ**

**2017-2002-097**

**AJOURNEMENT**

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers à 19 h 30 d'ajourner pour une période d'environ 30 minutes.

**ADOPTÉ**

**2017-2002-098**

**REPRISE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Monsieur le maire Denis Laporte reprend la séance à 20 h 10 et constate le quorum.

**2017-2002-099**

**SOUSSIONS POUR LA RÉFECTION DE TOITURE DE L'ARÉNA ROCH-LASALLE**

Le conseil prend connaissance des soumissions conformes reçues relatives à la réfection de la toiture de l'aréna Roch-Lasalle.

<b>Entrepreneur</b>	<b>Coût avec taxes</b>
Couverture Montréal-Nord Ltée	687 243,52 \$
LK Toitures	643 044,83 \$
Bellemare Couverture Ltée	627 188,63 \$
Groupe Cirtech inc.	538 801,60 \$

**ATTENDU QUE** le plus bas soumissionnaire conforme est « Groupe Cirtech inc. » et qu'il propose un prix de 538 801,60 \$ taxes incluses pour la réfection de toiture de l'aréna Roch-Lasalle ;

**ATTENDU QUE** le 25 janvier 2017, le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement 2016-289 décrétant une dépense de 1 645 371 \$ et un emprunt de 1 645 371 \$, incluant les taxes, pour des travaux de rénovation à l'aréna ;

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de « Groupe Cirtech inc. » au prix de 538 801,60 \$, incluant les taxes, laquelle soumission est la plus basse conforme ;

**QUE** la dépense soit affectée au règlement 2016-289 pour laquelle les crédits sont disponibles.

#### **ADOPTÉ**

#### **2017-2002-100**

#### **AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME PIQM-MADA**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers :

**D'**autoriser la directrice de l'urbanisme et de la gestion des bâtiments municipaux, Justine Jetté Desrosiers à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme PIQM-MADA concernant l'aménagement d'une rampe d'accès à l'hôtel de ville ;

**QUE** le plan d'action MADA de la municipalité de Crabtree est échu depuis moins de 24 mois et que la municipalité est en cours de processus pour l'obtention de mise à jour de plan d'action MADA

**QUE** la Municipalité de Crabtree confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

#### **ADOPTÉ**

#### **2017-2002-101**

#### **TARIFICATION DU CAMP DE JOUR 2017**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 7.3 de la politique de tarification des loisirs de la Municipalité, les camps de jour font l'objet d'une tarification particulière ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'approuver annuellement la tarification pour les inscriptions des enfants au camp de jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers que les tarifs du camp de jour 2017 soient les suivants :

Forfait 8 semaines :	395 \$
À la semaine (sortie incluse)	62 \$
Semaine de 3 jours (excluant sortie)	45 \$
À la journée (non permis pour les sorties)	20 \$
Accueil prolongé	10 \$/semaine
Frais d'inscription	25 \$

Pénalité si inscription après le 13 mai 2016 25 \$

9<sup>e</sup> semaine (excluant l'accueil prolongé) 62 \$

**QUE** l'article 5 de la politique de tarification des loisirs concernant la tarification familiale soit appliquée.

**ADOPTÉ**

**2017-2002-102**

**PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE 2017**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser Shanie Déziel, directrice des loisirs, à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2017.

**ADOPTÉ**

**2017-2002-103**

**AUTORISATION D'ACHAT DE PIÈCES PYROTECHNIQUES**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter des pièces pyrotechniques pour la Fête nationale tel que décrit dans la soumission de BEM FEUX D'ARTIFICE INC. du 26 janvier 2017, préparée par Bernard A. Masson pour la somme de 6 000 \$ excluant les taxes.

**QUE** les crédits disponibles soient puisés dans le poste 02-701-90-971-03.

**ADOPTÉ**

**2017-2002-104**

**AUTORISATION DE DÉPLOIEMENT ET D'UTILISATION DE PIÈCES PYROTECHNIQUES**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser Shanie Déziel, directrice des loisirs, à planifier le déploiement de pièces pyrotechniques le 23 juin 2017 dans le cadre de la Fête nationale et d'aviser le service de la prévention des incendies de St-Charles-Borromée.

**ADOPTÉ**

\*Le maire quitte à 20 h 55 et la présidence de l'assemblée est assurée par le maire suppléant Mario Lasalle.

**2017-2002-105**

**MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR 2017**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers de modifier le calendrier des séances ordinaires adopté le 7 novembre 2016 par la résolution 2016-0711-426 afin de modifier le lundi 1<sup>er</sup> mai 2017 pour le **mardi 9 mai 2017** ;

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément au Code municipal.

**ADOPTÉ**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 22.

\_\_\_\_\_  
Denis Laporte, maire

\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau, directeur général

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.